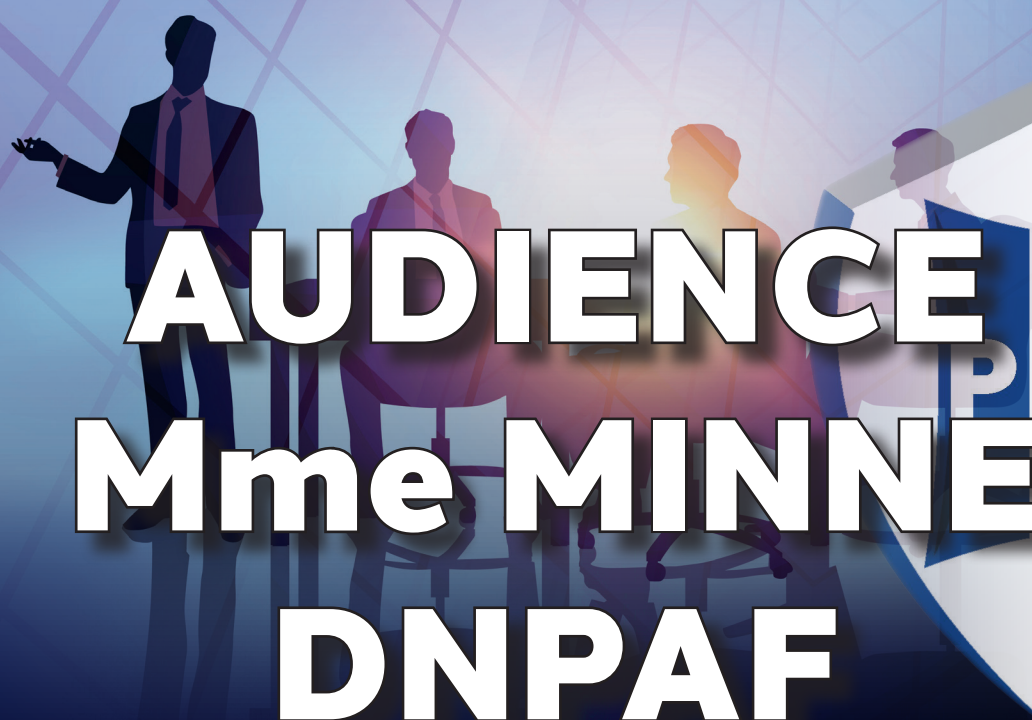


UN1TÉ



AUDIENCE Mme MINNE DNPAF



<https://un1te.fr/>

20/10/2025

En préambule Mme MINNE rappelle qu'au vu de l'instabilité ministérielle actuelle la gestion d'une Direction Nationale comme la PAF est compliquée mais la DNPAF poursuit les objectifs qui ont été fixés dont les 3 grosses priorités :

- ▶ Le contrôle des frontières avec la mise en place d'EES
- ▶ Maintenir un processus de LIC
- ▶ Maintenir un processus de rétention et d'éloignement qui arrive à répondre aux attentes dans un contexte compliqué avec l'Algérie qui refuse de reprendre ses ressortissants.

Mme MINNE nous précise que concernant la décision du conseil constitutionnel de rejeter l'allongement de la rétention à 210 jours, la question se pose si cela va prévaloir également pour la rétention en matière de terrorisme. Il y a une analyse juridique par la DGEF qui est en cours.



On a également mis en place des groupes de travail pour le plan de renforcement de la sécurité dans les CRA depuis 2022, elle souhaiterait étudier des modifications législatives au regard du Code de la Santé Publique concernant les retenus atteints de pathologies psychiatriques.

1-Mise en place EES

Le dispositif se lance enfin ce 12 octobre. Quelles mesures ont été prises pour répondre aux difficultés ? Le logiciel est-il opérationnel ? La connexion avec PARAFE sera-t-elle rapidement effective ? Nous sommes inquiets principalement sur les temps d'attente qui pourront générer parfois du maintien de l'ordre plus fréquent alors même que les effectifs de policiers actifs baissent dangereusement dans certains PPF.

La Commission Européenne a accepté la progressivité de la mise en place, pour monter en puissance par étape. Dimanche prochain pour le lancement, il va déjà falloir vérifier que le système européen réponde aux attentes et aux interrogations informatiques. En effet le logiciel actuel n'a été testé qu'en mode hors connexion car le vrai logiciel ne sera effectif que le 12 octobre au matin.

Les 2 premiers mois, tout devrait fonctionner sans gêner la fluidité car nous sommes sur des petits volumes d'enregistrement. Cependant, même en n'enregistrant que 10 % des flux de RPT primo entrant ou sortant, cela représente déjà plus de 120000 dossiers sur un mois.

Par contre, dès que la biométrie sera rajoutée il y aura besoin que les systèmes d'information soient renforcés. On attend toujours le fonctionnement finalisé des kiosques.

L'objectif est de passer à 100 % dans 6 mois (avril 2026).

On va accompagner cette montée en puissance tout en étant attentif aux impacts sur la fluidité des contrôles tout en ne négligeant pas les contrôles sécuritaires.



Tout le matériel a été déployé, les effectifs GF formés. On va s'attacher à être attentif aux difficultés rencontrées par les agents GF et identifier les problèmes au fur et à mesure.

Une « task force numérique » a été créée au niveau ministériel pour répondre au plus vite aux difficultés informatiques rencontrées.

Concernant PARAFE on espère la mise en place du fonctionnement associé rapidement mais pour l'instant on ne peut pas vous répondre.

La DNPAF a mis en place un dispositif d'alerte pour étudier où il y a des problèmes récurrents et pourquoi se posent ces problèmes. Si ça vient par exemple d'un gestionnaire ou exploitant qui gère mal les files d'attente etc... Mais la mise en place des kiosques et PARAFE va être essentielle car nous allons vite être plafonné sur la capacité de volume et la montée en puissance notamment sur les périodes de vacances.

Nous savons que certains gestionnaires sont très attentifs au confort des passagers et à l'expérience clients mais d'autres, comme des aéroports dont la majorité des vols sont effectués par des compagnies low-cost, nous craignons un manque de moyens déployés pour limiter les temps d'attente ou le fléchage des passagers. Certains aéroports comme Nantes ou Beauvais ne sont pas dimensionnés ou ne disposent pas d'une architecture permettant la facilitation de cette mise en place d'EES. Quelles mesures seront prises ?

Mme MINNE nous informe s'être effectivement déplacée sur Beauvais et son nouvel adjoint sur Nantes et ils sont conscients que ça risque d'être effectivement compliqué car le manque de moyens humains et la disposition des aubettes ne favorisent effectivement pas cette mise en place. La DNPAF sera attentive à ces difficultés, et interviendra pour qu'un travail de queuing ou signalement soit amélioré avec pourquoi pas des distributions de flyers explicatifs à l'attention des passagers.

Le plan de progressivité sera à l'évaluation des chefs de service sur les PPF et la gestion sur les plages horaires quotidiennes les plus favorables.



Il y a eu des estimations faites par PPF rapportées au mois et au jour du nombre de RPT primo entrants afin qu'on s'adapte au mieux.

La DNPAF reste bien évidemment très vigilante car c'est le sujet prioritaire du moment. Il y avait eu des renforts en effectif spécifique fin 2024

Concernant ces effectifs Gpx affectés et fléchés EES, nous estimons déjà ce chiffre insuffisant mais certains ont été réorientés sur la LIC comme par exemple à Calais. Sans compter sur l'évaporation naturelle (départ en retraite, mutations...).

Sur Calais, le DIPN est conscient de cela et qu'il va devoir rapatrier ces effectifs-là. Les gestionnaires ont également choisi des systèmes d'information différents de celui de Thalès, il y a des problèmes d'ajustement capacitaire entre les 2 systèmes. On commencera par le contrôle des poids lourds avant d'attendre les raccordements pour monter en puissance mais le but n'est pas de mettre les agents dans la difficulté.

EES est un outil formidable mais représente un changement important de fonctionnement aux frontières. La future interopérabilité avec ETIAS et les autres futures applications améliorera considérablement la qualité des contrôles et suivi des personnes.



Entry
Exit
System



2 – Manque global d’effectifs pour les CRA, les PPF ou pour la mise en place des UTESI.

UN1TÉ dénonce depuis 5 ans le manque chronique d’effectifs pour l’ensemble des CRA mais également depuis quelques temps sur les aéroports et autres PPF par l’arrivée quasi inexistante de 2020 à 2023 d’effectifs et le gel des plafonds d’emploi sans compter l’arrêt de recrutement d’ACF ou GF PATS.

Aujourd’hui on constate malheureusement des marqueurs objectifs qui viennent démontrer ce manque car nous apprenons régulièrement la mise en place de rappel sur RL RC sur volontariat dans les services ou la mise en place de permanences sur les week-ends d’effectifs travaillant dans les bureaux en régime hebdomadaire pour renforcer la frontière ou UTESI.

Quelles mesures sont envisagées pour qu’enfin des effectifs soient affectés en PAF ? Les chefs de services que nous rencontrons régulièrement dans toute la France sont également étonnés que le ruissellement des effectifs promis post JOP se fasse attendre.

Mme MINNE est tout à fait consciente du problème actuel en RH sur la filière. La filière PAF représente environ 12000 agents. La PAF a des missions qui nécessitent des postes dit « tenus » que ce soit en CRA ou aux frontières. L’objectif étant en CRA de maintenir les 1900 places de rétentions actuelles car c’est une priorité ministérielle, et l’objectif est de monter à 3000.

Par exemple, pour une place en première ligne frontière, il faut effectivement 5 ETPT. Il est donc facile de calculer ce que nous avons besoin sur un PPF ou un CRA. Effectivement le plafond d’emploi de 2025 est venu compliquer la chose. Seuls les départs en retraite sont remplacés alors qu’en contrepartie de nouvelles missions sont à réaliser. A cela, il faut rajouter les gestionnaires de transport qui ont tous les velléités d’expansion comme Eurostar où à la DNCTI on est passé de 11 à 24 postes de travail à tenir en 3 ans.



Le DGPN en est conscient et il en a fait état au Ministre. La loi de finance aurait dû permettre de répondre aux demandes. La question est purement budgétaire et Mme Minne est sûre que la PAF ne sera pas oubliée. Nous avons un déficit par rapport au plafond d'emploi, et 35 postes vacants vont être ouverts notamment pour EES. Nous avons eu un gros recrutement PA sur la plaque parisienne. Nous attendons réellement les futures créations PN pour combler ce manque d'effectif.

Les effectifs de référence sont certes insuffisants, ou établis à minima mais cela sert toutefois de base crédible et acceptée par tous permettant ainsi d'établir une vraie référence RH.

3- Impact formation gardes-frontières sur l'opérationnel

Alors qu'on est en sous-effectif globalement sur tous les PPF, nous ne comprenons toujours pas pourquoi cette formation s'étale autant sur la durée (10 semaines).

Objectivement cette formation pourrait être effectuée sur 3-4 semaines et les objectifs de contenu seraient atteints de la même manière.

Si cette formation paraît nécessaire pour les nouveaux arrivants, sa durée ne paraît clairement pas opportune pour l'ensemble de nos collègues qui ont souvent déjà les qualifications ou ont déjà été formés. (EFD DCP etc. etc.)

Pendant leur longue absence c'est l'opérationnalité du service qui est grevée, notamment avec la mise en place d'EES.

Lors de notre entrevue à la mise en place de cette formation, vos services nous avaient assuré que les collègues disposant des qualifications ou ayant effectués les stages spécifiques pouvaient en être dispensés. Est-ce toujours le cas ? Si oui, pourriez-vous communiquer ceci aux chefs de services ou SZRF ?



Pour Mme Minne cette formation est la reconnaissance d'un métier et d'une qualification spécifique.

Cependant, au vu des détails des contenus que nous lui avons présentés, il va être fait un retex sur la question. La DNPAF n'est pas opposée à faire évoluer la mallette. Il est important que les gardes-frontières soient bien formés. Il sera envoyé des évaluateurs nationaux dans les PPF pour contrôler les compétences. La difficulté a été de répondre à la fois aux attentes de l'ACF débutant mais aussi aux collègues pafistes expérimentés. Il va y avoir aussi une plus grosse part de déontologie car il y a eu dernièrement trop de problèmes sur le sujet.

4-Extension des CRA Metz et Rennes

**Ces extensions sont-elles bien prévues en bâtiments modulaires ?
Initialement prévues pour fin 2025, est-ce toujours cet agenda ?**

Quels effectifs vont être apportés en renfort ?

UN1TÉ regrette qu'on prévoie des extensions alors que la situation dans les CRA est déjà très sensible et des effectifs de références non respectés.

Concernant les modulaires, initialement opposée à ce type de bâtiment, il s'est avéré que certaines maisons d'arrêt vont être également agrandies ainsi. Par conséquent l'argument du risque sécuritaire n'est plus remis en cause. Le niveau de sécurité sera donc respecté. C'est l'économat des armées qui gère.

Une réouverture de 10 places est prévue prochainement pour le CRA RENNES mais pour le projet final d'extension prévoyant 53 places de rétention supplémentaires, ce sera opérationnel octobre novembre 2026 A partir de septembre 2026 pour Metz. (+40 agents pour 28 places de rétention)

Entre juin et septembre 2026, le CRA Bordeaux devrait être opérationnel et le CRA Dunkerque pour fin 2026.



Pour les effectifs, la DNPAF travaille en collaboration avec la DRHFS pour les recrutements via le mouvement polyvalent, profilé ou APC et les préfectures pour anticiper les recrutements PA.

5-Recrutement ACF PAF CALAIS

Il semblerait qu'un recrutement de 32 ACF soit bloqué budgétairement pour la PAF CALAIS alors que le besoin d'effectif est criant.

Le recrutement d'ACF doit respecter le plafond d'emploi 2025, la DNPAF a demandé qu'on recense tous contrats en attente sur les PPF au niveau national. Il y a 2 règles : le nombre de postes vacants sur le PPF pour EES, il est connu maintenant, mais il y aussi le plafond global sur chaque DIPN. La DRHFS accepte les recrutements mais dans la limite du plafond DIPN et ça, la DNPAF ne peut agir là-dessus. Tout dépend du plafond fixé et le niveau d'effectif au 31/12/2024.

L'établissement des fiches de poste pourra être fait pour début 2026.

Actuellement on serait sur une possibilité d'ouvrir seulement 37 postes mais au niveau national.





7- Changement d'horaires SPAFP ST MALO

Après s'être déplacé sur site, UN1TE est à l'origine d'une proposition de passage de vacations de 11h08 à 12h08. Proposition qui répond aux attentes majoritaires de nos collègues mais surtout qui permettrait une amélioration opérationnelle du service surtout après l'arrivée d'une 3ème compagnie maritime. De surcroît, ceci permettrait de respecter l'APORTT notamment sur les décalages journaliers non réglementaires.

De plus, l'ensemble de la chaîne hiérarchique émet un avis favorable à cette modification (Chef SPAFP, SIPAF, DIPN et SZPAF)

Par conséquent, serait-il possible que la DNPAF émette un avis positif rapidement ?

La DNPAF confirme qu'effectivement l'ensemble de la hiérarchie est favorable. La DNPAF n'a plus d'autorité hiérarchique mais toutefois doit avoir droit de regard sur les changements d'horaires ou création de service ou brigade dans les PPF. La DNPAF a posé 3 questions : Y-a-t-il d'autres ports en 12h08 ? L'amplitude horaire et y-a-t-il génération d'HS en 11h08 ?

Quel est le temps de travail de la CPN ST MALO car l'activité étant cyclique (hiver-été).

Bien évidemment le bien-être des agents est important mais il doit y avoir un gain opérationnel qui compense les 10 jours de repos supplémentaires.

Mme MINNE nous signale cependant qu'au vu des éléments que nous lui avons fourni, elle émettra un avis favorable dans les jours à venir.



8- Contrôle sûreté aux PIF des ACF et GF PATS

Nous avons été saisis par nos collègues du SPAFA MARSEILLE car il semblerait que les GF titulaires doivent se soumettre aux contrôles de sûreté aux PIF alors que les textes n'y obligent que les agents PATS contractuels.

Effectivement seuls les fonctionnaires titulaires sont exemptés d'inspection filtrage, il semblerait qu'effectivement les textes aient mal été interprétés. La DNPAF va se rapprocher de la PAF Marseille pour leur redonner les textes pour clarifier la situation.

9- IAM missions renfort frontières Montgenèvre et Menton

Cette mission se pérennise depuis des années, et il serait logique selon UN1TÉ qu'au même titre que certains renforts, nos collègues déployés sur ces missions puissent bénéficier de l'IAM.

Les règles de déclinaison de l'IAM ne permettent pas aujourd'hui de rentrer dans le cadre. Par contre si on avait un déclenchement ponctuel de force frontière qui nécessiterait là, des renforts hors de la zone, le DGPN pourrait être saisi pour émettre un arrêté afin que les collègues déployés puissent en bénéficier. Ça doit rester sur un évènement exceptionnel.



10-Augmentation des per diem pour la catégorie 3 FRONTEX

UN1TÉ a saisi la DNP AF car nous ne comprenons pas pourquoi seules les catégories 1 et 2 puissent bénéficier de cette augmentation des indemnités journalières (per diem) votée dans un texte européen.

Cette modification vient logiquement compenser l'inflation du coût de la vie dans les différents états membres. Logiquement, les agents déployés en catégories 3 subissent également cette inflation lors de leurs déploiements. Il semble illogique que cette augmentation ne leur soit pas appliquée surtout que pour UN1TÉ, après l'étude du texte européen voté, aucune exclusion n'est mentionnée.

La DNP AF va ressaisir FRONTEX sur cette question car ce n'est pas une décision et une réponse qui émane de la DRHFS ou de la DNP AF.

